



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 11 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi onze avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Cazaux-Savès s'est réuni en session publique ordinaire dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M. Vincent MARTINAUD, maire, sur convocation préalable en date du 5 avril 2022.

Étaient présents : M. Vincent MARTINAUD, M. Fabrice DUCHENE, M. Christophe OUEYTE, M. Nicolas VIGEON, Mme Carole BLANC, Mme Véronique BRUMAS-RETAILLEAU, M. Ghislain de CASTELBAJAC, Mme Flore LECLERCQ-VEAUX, M. Nicolas NADAL, Mme Corine PERALS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Laure LESCAL

Secrétaire de Séance : Mme Flore LECLERCQ-VEAUX

Le Conseil Municipal,

1. FINANCES – Vote des taux de taxes directes locales pour 2022

DECIDE d'appliquer le taux de référence recalculé et proposé par les services fiscaux de l'Etat pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2022,

DECIDE la reconduction à l'identique du taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 2021 pour 2022,

Soit

	Taux exercice 2021	Taux exercice 2022	Base imposition prévisionnelles 2022	Produit attendu 2022
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	55,34 %	55,34 %	127 300	70 448
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	73,59 %	73,59 %	12 300	9 052
				79 500

2. FINANCES – Subventions aux associations de moins de 23 000 €

DEBAT et ATTRIBUE les subventions aux associations.

3. FINANCES – Vote du Budget Principal pour l'exercice 2022

ADOPTÉ le budget principal 2022 de la commune de Cazaux-Savès équilibré comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
446 389,05 €	348 439,00 €

4. RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – conventionnement santé

DONNE mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance,

INDIQUE que la participation mensuelle brute attribuée aux agents qui adhéreront au contrat collectif (référence : titre III du décret n°2021-1474) s'élève à un montant unitaire de 10 €.

5. RESSOURCES HUMAINES – Procédure de recrutement d'un fonctionnaire stagiaire avec augmentation du temps de travail

AUTORISE M. Le Maire à suivre la procédure recommandée par le Centre de Gestion du Gers.

6. AMENAGEMENT ESPACE – Réflexion sur les besoins de nos adolescents

PREND ACTE de l'avancement du dossier.

7. QUESTIONS DIVERSES

